

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**  
**Extrait du Registre des Délibérations**

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 19 Février 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 19 membres, absents excusés ayant donné procuration : 8 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 0 membre

**POINT N° 468****DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme la Maire expose :

L'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales indique :

« Au début de chacune de ses séances le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en-dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après en avoir délibéré,

**DESIGNE** Gaëlle SKOCIBUSIC pour remplir les fonctions de secrétaire.


Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance



Gaëlle SKOCIBUSIC

La Maire



Noëllie HESTIN